









Chef carreleur



Le chef carreleur est un professionnel qui possède les compétences nécessaires pour conduire un chantier et diriger les collaborateurs. Il est en mesure de suppléer son supérieur dans la conduite d'une entreprise de 3 à 6 personnes.

Les points suivants résument les tâches principales :

- Planification et organisation de chantier
- Prise de mesure (métrés), calcul des besoins en matériaux
- Etablissement d'offres et de calculations simples
- Réalisation de travaux de carrelage selon les règles de l'art
- Conduite des apprentis et des collaborateurs sur le chantier
- Prévention des accidents et des dégâts sur chantier
- · Assurer la bonne réalisation des ouvrages.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.



Informations sur le cours



Objectif Acquérir les compétences techniques permettant d'organiser et de conduire

un chantier, de résoudre les problèmes techniques ou encore de répondre aux sollicitations des clients et autres maîtres d'état. Etre ainsi en mesure de

diriger et organiser les équipes de travail.

Conditions d'admission

Pouvoir justifier d'au moins quatre ans d'expérience professionnelle, hors années d'apprentissage, et avoir obtenu un certificat fédéral de capacité pour

une profession dans le domaine du bâtiment.

Certification Chef carreleur avec brevet fédéral

Frais d'inscription Entreprise cotisante CPR¹: CHF 4'840.00

Entreprise non-cotisante : CHF 6'050.00

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel

Sous réserve de modification

- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.
- Tout cours débuté est entièrement dû.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.
- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.
- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.

Frais d'examens Inclus

Aides financières Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de

cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet

fédéral, diplôme fédéral).

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois bénéficient d'une aide cantonale

(FONPRO), ils s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Lieu Ecole de la construction, Tolochenaz

Durée Formation répartie sur 16 mois pour un total de 272 périodes. Les cours ont

lieu le samedi

Dates Se renseigner à l'Ecole de la construction

Renseignements Coordonnées en bas de la page et sur <u>www.formation-carreleur.ch</u> et inscriptions





Contenus de la formation



1.	Bureautique	Excel / outlook Word Correspondance commerciale	24 16 16 56
2.	Calculation	Excel / outlook Offre et calculation	8 40 48
3.	Technique de construction	Lecture de plan Dessin professionnel Connaissance des matériaux Technique de construction Physique du bâtiment	8 8 24 32 8 80
4.	Administration de chantier	Conduite du personnel Administration de chantier Normes SIA	4 12 12 28
5.	Organisation de chantier	Organisation de chantier Sécurité au travail	24 8 32
6.	Communication	Conduite du personnel Communication	8 20 28
7.	Cours de formation pour formateur en entreprise	Individuel	
Total périodes			272

021 342 30 09